



PARLEMENT EUROPÉEN

2009 - 2014

---

*Document de séance*

---

7.9.2009

B7-0032/09

## PROPOSITION DE RÉSOLUTION

déposée à la suite de déclarations du Conseil et de la Commission  
conformément à l'article 110, paragraphe 2, du règlement  
sur le Sommet du G20 à Pittsburgh

**Lothar Bisky et Jürgen Klute**  
au nom du groupe GUE/NGL

RE\789855FR.doc

PE428.636v01-00

**FR**

*Unie dans la diversité*

**FR**

**Résolution du Parlement européen sur le Sommet du G20 à Pittsburgh**

*Le Parlement européen,*

- vu les conclusions du Sommet du G20 qui s'est tenu les 2 et 3 avril 2009 à Londres,
  - vu le rapport du groupe d'experts de haut niveau sur le contrôle financier de l'UE présidé par M. de Larosière, rapport daté du 25 février 2009 et destiné au Conseil européen de printemps,
  - vu la résolution législative du Parlement européen du 6 mai 2009 sur la proposition de directive du Parlement et du Conseil modifiant les directives 2006/48/CE et 2006/49/CE en ce qui concerne les banques affiliées à des institutions centrales, certains éléments des fonds propres, les grands risques, les dispositions en matière de surveillance et la gestion des crises,
  - vu la communication de la Commission sur la surveillance financière européenne (COM(2009)252),
  - vu la proposition de la Commission sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (COM(2009)027),
  - vu les conclusions des ministres des finances du G20 réunis à Londres les 4 et 5 septembre 2009,
  - vu l'article 110, paragraphe 2, de son règlement,
- A. considérant que le monde est en proie à une récession grave et profonde et que l'on n'entrevoit toujours pas si celle-ci dégénèrera en une dépression comparable à celle, cauchemardesque, des années 1930;
- B. considérant que ladite récession est la plus grave depuis la deuxième guerre mondiale dans la mesure où elle se caractérise par une contraction brutale des économies du G7 - recul de 3,7 % du PIB cette année, d'après les prévisions de l'OCDE,
- C. considérant que l'effondrement du système financier a touché l'économie réelle, ce qui se traduit par d'énormes pertes d'emploi, une baisse du niveau de vie, des pertes de logement et des pressions considérables sur les pensions et les régimes de sécurité sociale,
- D. considérant que la population des pays pauvres est particulièrement touchée: quelque centaines de millions de personnes subissent les conséquences de l'envolée des prix alimentaires et, d'après les prévisions, la récession privera d'emploi 50 millions de personnes supplémentaires et en plongera 200 millions de plus dans la pauvreté absolue cette année, ce qui risque de compromettre la réalisation des objectifs du millénaire en matière de réduction de la pauvreté, cependant que les pays industrialisés auront à mobiliser des ressources nettement accrues pour atteindre ces objectifs,

- E. considérant que les inégalités croissantes en matière de répartition des revenus et de la richesse (hausse des profits des sociétés et de la prospérité, forte baisse de la part du travail dans le revenu national) des 30 dernières années sont la principale explication de la croissance de l'investissement sur les marchés financiers ainsi que de la création de bulles en ce qui concerne le prix des actifs; considérant que les politiques néolibérales de libéralisation des marchés financiers et la tendance à courte vue à accroître la valeur des actions à tout prix se sont avérées vouées à l'échec,
- F. considérant que la conviction largement partagée des responsables politiques et des dirigeants d'entreprises ainsi que d'éminents économistes selon laquelle le marché libre "sait ce qu'il fait", le libre-jeu des forces du marché garantissant une répartition efficace et efficiente des ressources, a été battue en brèche par la crise financière et économique,
- G. considérant que la crise financière et les difficultés de l'économie réelle, se combinant à d'autres facteurs structurels (changement climatique et dégradation de l'environnement, crise alimentaire et énergétique etc.) apparaissent comme une crise du système du capitalisme contemporain,
- H. considérant que la crise actuelle met en lumière la nécessité d'associer les forces économiques et politiques de la planète pour y faire face en recourant à des politiques coordonnées et en régulant les marchés financiers; considérant que le monde occidental, en particulier les États-Unis, le Japon et l'UE, n'est plus en mesure de régler les problèmes par des démarches individuelles; considérant que le Sommet du G20 est censé dès lors mettre sur pied un nouvel ordre économique mondial au sein duquel les pays émergents joueraient un rôle notable,

### **Nouvel ordre financier**

1. regrette que les États membres du G20 n'aient pas réalisé l'objectif déclaré du Sommet du G20 d'avril 2009 à Londres de prendre sans délai des mesures énergiques pour définir les règles d'un nouvel ordre économique; considère que la socialisation du secteur bancaire et la constitution d'un pôle financier public s'imposent d'urgence pour orienter le crédit vers des investissements utiles des points de vue social et environnemental de nature à engendrer des emplois de qualité; considère que les décisions relatives aux politiques de crédit du secteur financier doivent être soumises à un contrôle public démocratique, avec la participation démocratique des travailleurs et des consommateurs;
2. critique le fait que l'architecture de ce nouvel ordre n'est pas encore été définie; considère que la communication de la Commission sur la surveillance financière européenne de mai 2009 ne constitue qu'un premier jet insuffisant; regrette le temps perdu par les États membres et par la Commission, qui n'ont pas fait ce qu'ils devaient; critique vivement la position largement répandue parmi les hommes politiques d'Europe selon laquelle une action plus rapide et plus large en matière de surveillance financière ne ferait que perturber ou compromettre les marchés;
3. prend acte de l'initiative de la Commission relative à une directive sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, dans laquelle il voit une première - mais très modeste - étape dans la voie de la maîtrise des risques financiers; dénonce le lobbying pernicieux et vigoureux de la City de Londres et d'autres groupes d'intérêt à l'encontre de l'objectif de

cette directive, leur démarche ne s'expliquant que par des intérêts étroits et égoïstes; craint que la directive ne concerne que les gestionnaires et pas les fonds;

4. critique le fait que le champ de la surveillance se limitera aux établissements, aux instruments et aux marchés financiers importants du point de vue systémique, en vertu du paquet surveillance financière proposé par la Commission, qui mettra en place un office du risque européen; souligne qu'un contrôle plus rigoureux est nécessaire pour parer les risques liés aux produits financiers existants ou nouveaux présentant des risques (notamment fonds spéculatifs, produits dérivés etc.) lesquels doivent être interdits ou voir leurs opérations fortement restreintes ou contrôlées;
5. critique vivement, par ailleurs, l'idée selon laquelle la régulation ne devrait empêcher que des effets de levier excessifs; est d'avis que des limites strictes devraient être prévues pour les possibilités dont dispose à cet égard l'ensemble des établissements financiers soumis à la surveillance; demande que des restrictions sévères soient prévues pour les effets de levier liés à des rachats, les marchés des produits dérivés hors bourse et les exigences de capital;
6. souligne que les fonds de pension, en particulier les fonds de pension professionnels, ne sauraient être autorisés à investir dans des produits financiers comportant des risques systémiques tels que les fonds spéculatifs et les fonds privés étant donné que la déconfiture de ces fonds aurait des effets défavorables sur les droits à pension;
7. appuie l'initiative relative à un encadrement précis des primes et des rémunérations; souligne qu'il est urgent de limiter les primes de personnes déjà bien rémunérées; critique le résultat de la réunion des ministres des finances du G20 de Londres concernant les orientations relatives aux primes parce que celles-ci ne prévoient pas de plafond pour ces primes; se déclara convaincu que la crise n'est pas seulement imputable à des dirigeants avides dans le secteur financier mais aussi aux gouvernements des États-Unis et de la quasi totalité des États membres de l'UE ainsi qu'aux institutions de celles-ci, qui ont tous promu la libéralisation des marchés financiers; estime que les "règles contraignantes" relatives aux primes sont aussi proposées pour faire croire au public que des mesures sont prises;
8. se félicite de ce que les ministres des finances du G20 aient reconnu qu'il fallait exiger des banques qu'elles retiennent une part des prêts qu'elles réaménagent et vende à titre de garantie; regrette que rien n'ait été défini en ce qui concerne la mise en œuvre et le respect de cette disposition; critique vivement, dans ce contexte, la position de la majorité du Parlement européen, qui a proposé que la garantie soit limitée à 5 %;
9. rappelle que des volumes considérables d'aide ont été accordés par les gouvernements du monde entier aux banques et aux établissements financiers; que les États membres de l'UE ont approuvé un total de 363,1 milliards (c'est-à-dire 30,5 % du PIB de l'UE) d'aide publique ou de garantie; critique le fait que ces politiques reviennent à socialiser les pertes du secteur financier; réclame plutôt des mesures telles que le rachat de titres bancaires préférés et des initiatives visant une nationalisation des actifs bancaires sains;
10. souligne la nécessité de renforcer les dispositions applicables aux organismes de notation et celle d'améliorer le contrôle de celles-ci dans le monde; fait observer qu'une agence de

notation publique européenne est nécessaire pour résoudre les conflits d'intérêts qui entravent les activités de notation du crédit;

11. est d'avis que le secteur financier doit revenir à sa fonction initiale et agir avant tout et surtout dans l'intérêt du public, accepter des rendements peu élevés et des systèmes de prime axés sur la prévention des risques et sur des objectifs à long terme plutôt que sur le profit à court terme; fait observer que le secteur financier des pays industrialisés, en particulier dans certains États membres de l'UE, a une taille trop importante pour le bien des entreprises et doit réduire celle-ci, ce qui pourrait se faire en adoptant une taxe Tobin sur les transactions financières et les mouvements de capitaux;
12. demande instamment aux dirigeants du G20 d'agir avec fermeté et de manière coordonnée pour abolir les paradis fiscaux, l'évasion fiscale et l'évasion de capitaux illicites; rappelle à ces dirigeants qu'ils ont promis lors du premier Sommet du G20 que l'ère du secret bancaire était terminée; souligne dès lors la nécessité que les entreprises transnationales publient leurs profits;

### **Guider les marchés, lutter contre la dépression et garantir les emplois et les droits**

13. réclame des politiques coordonnées au niveau international pour stabiliser les économies, lutter contre le changement climatique, assurer un développement durable des points de vue environnemental et social, renforcer les services publics et promouvoir le plein emploi avec des emplois de qualité assortis de droits sociaux; fait observer que le Sommet du G20 doit organiser une coordination internationale des plans de relance des États-Unis, de l'UE, de la Chine, de l'Inde, du Brésil, de la Russie et du Japon au moins pour faire face à la baisse de l'activité économique et de l'emploi au lieu de laisser les États membres faire face individuellement à la crise; souligne que les pays qui accusent d'énormes excédents à l'exportation doivent relancer leurs économies ainsi que la demande interne et que des politiques coordonnées au niveau mondial sont nécessaires pour remédier aux graves déséquilibres de l'économie mondiale;
14. dénonce le fait que le plan de relance économique européen est insuffisant pour éviter un chômage massif et ne constitue pas - tant s'en faut - la réponse politique qui s'impose; critique vivement le fait qu'il n'y a pas de véritable coordination européenne des différents plans de relance nationaux mais plutôt des programmes nationaux concurrents fondés sur une politique de "à d'autres"; demande au Conseil et à la Commission d'élaborer un programme d'investissement supplémentaire pour le développement durable, l'emploi et l'intégration sociale représentant au moins 1 % du PIB de l'UE, à compléter par des programmes comparables des États membres à l'effet de stabiliser l'économie, de lutter contre le changement climatique et de promouvoir le plein emploi avec des emplois de qualité assortis de droits sociaux; critique le fait que les engagements de l'UE en matière d'égalité entre les sexes aient été sacrifiés dans le contexte de l'élaboration du plan de relance européen; demande instamment que les mesures de lutte contre la crise financière comportent une dimension égalitaire prévoyant des investissements accrus dans les ressources humaines, le secteur public et les services d'accueil, secteurs de l'économie qui contribueraient à une économie plus durable et plus sociale en Europe, et réduiraient les inégalités et la pauvreté;
15. fait observer que la mise en place de primes à la casse pour les automobiles, d'abord en

Allemagne puis dans d'autres États membres de l'UE, souligne que d'autres politiques sont nécessaires qui promeuvent une conversion du secteur orientée sur la fourniture de services de mobilité durables du point de vue environnemental, préservant les emplois existants et fournissant de nouveaux emplois de qualité;

16. critique l'intention de certains États membres, du Conseil ECOFIN et de la BCE de mettre fin rapidement à des mesures d'urgence telles que dépenses gouvernementales accrues, baisse des taux d'intérêt et facilités monétaires; souligne que la mise en œuvre prématurée de cette stratégie d'abandon afin de ramener rapidement les déficits budgétaires à 3 % du PIB reviendrait à répéter les erreurs politiques des gouvernements japonais des années 90 qui ont poussé l'économie sur la pente de la déflation et ont compromis la relance économique mondiale;
17. fait observer que tous les indicateurs montrent que la crise n'est pas terminée; lance une mise en garde, à cet égard, contre une répétition des erreurs commises lors de la grande dépression; souligne l'appel lancé par l'OCDE: les gouvernements devront continuer à stimuler les économies dès lors que la hausse du chômage et la faiblesse des marchés du logement continueront de freiner la demande privée, cependant que les taux d'intérêt devront rester à leur faible niveau actuel; souligne l'occasion offerte de transformer les économies en investissant massivement dans les emplois verts et blancs du secteur du développement durable, des services publics et de l'accueil et en promouvant une réduction du temps de travail sans perte de salaire afin de lutter contre le chômage et de permettre aux travailleurs de concilier vie professionnelle et vie privée;
18. signale que les États membres d'Europe centrale et orientale ont été très durement touchés par la crise et qu'ils se heurtent à des difficultés pour accéder au crédit et à des investissements nouveaux; dénonce le fait que ces États membres ont été jetés dans les griffes du FMI qui leur a imposé ses programmes d'ajustement structurel destructeurs; fait observer que les programmes antisociaux du FMI doivent être bannis d'Europe; souligne la nécessité d'un fonds monétaire européen qui proposerait des prêts d'urgence aux gouvernements incapables de financer leur déficit budgétaire ou de rééchelonner leurs engagements; regrette l'intention du G20 d'apporter de l'argent frais au FMI; demande à la présidence et à la Commission de souscrire à l'analyse et aux propositions de réforme de la Commission des Nations unies présidée par Joseph Stiglitz en ce qui concerne le système monétaire international;
19. se déclare préoccupé par les politiques du FMI et de l'UE à l'égard des nouveaux États membres que sont la Hongrie, la Roumanie et la Lettonie; fait observer que les programmes d'ajustement structurel du FMI et l'aide financière de l'UE aux États membres contraignent ces pays à réduire les salaires, à démanteler l'État-providence et les droits des travailleurs, à couper dans les dépenses sociales et à réduire les dépenses publiques; souligne que ces conditions d'aide vont affaiblir les stabilisateurs automatiques de ces pays, pousser leurs économies sur une pente déflationniste et prolonger la crise; stigmatise les politiques aussi contreproductives poursuivies dans d'autres États membres comme l'Irlande et certains États baltes;
20. fait observer que le soutien financier de l'UE à ces États membres doit être soumis au principe du modèle social européen, notamment le principe de justice distributive

comportant des droits réels pour les travailleurs et des régimes fiscaux équitables faisant reposer les charges "les plus lourdes sur les épaules les plus solides";

21. estime qu'il s'impose désormais d'éviter des impôts extrêmement bas dans certains États membres parce que cela porte atteinte à l'élément fondamental des recettes des finances publiques; est d'avis qu'un agenda européen s'impose pour lutter contre les paradis fiscaux, les impôts nuls ou quasi nuls et les régimes fiscaux forfaitaires, et pour assurer une coopération étroite en matière d'imposition des bénéfices des sociétés, de plus-values et d'impôt sur la fortune; propose que soit envisagée une taxe mondiale ou au moins européenne sur les transactions financières;
22. critique l'engagement pris par les Sommet du G20 de parvenir à une conclusion ambitieuse du cycle de Doha; fait observer que ce cycle étendrait un système de règles commerciales néfastes pour les économies des pays en développement et pour les marges politiques nationales; demande la suspension des négociations sur les marchés publics, les droits de la propriété intellectuelle et la libéralisation des investissements et des services, étant donné que ces éléments ne servent que les intérêts des pays développés, qu'ils portent atteinte aux services publics et menacent la stabilité économique et financière;
23. charge son Président de transmettre la présente résolution aux dirigeants du G20, au Conseil et à la Commission, à l'Eurogroupe, à la Banque centrale européenne, aux parlements des États membres, au Comité des régions et au Comité économique et social européen.